



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-280

PUBLIÉ LE 14 MAI 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2025-05-13-00007 - Arrêté du 13 mai 2025 modifiant l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police (2 pages) Page 3

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-05-12-00032 - Arrêté 2025-00572 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page) Page 6

75-2025-05-12-00031 - Arrêté 2025-00578 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages) Page 8

75-2025-05-12-00030 - Arrêté n° 2025-00573 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page) Page 11

75-2025-05-12-00028 - Arrêté n° 2025-00574 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.?? (1 page) Page 13

75-2025-05-12-00026 - Arrêté n° 2025-00575 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page) Page 15

75-2025-05-12-00029 - Arrêté n° 2025-00580 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page) Page 17

75-2025-05-12-00027 - Arrêté n° 2025-00581 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (2 pages) Page 19

Préfecture de Police

75-2025-05-13-00007

Arrêté du 13 mai 2025 modifiant l'arrêté n°
0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition
nominative de la commission locale d'action
sociale de la préfecture de police



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines
Sous-direction de la prévention
et de la qualité de vie au travail**

N° RH-SDPQVT-CLAS-0002-2025

ARRÊTÉ du 13 MAI 2025

modifiant l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police

Le préfet de police,

Vu l'arrêté du préfet de police du 25 janvier 2023 relatif à la commission locale d'action sociale de la préfecture de police et au réseau local d'action sociale de la préfecture de police, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2022 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du préfet de police du 24 février 2023 portant répartition des sièges des représentants des personnels à la commission locale d'action sociale de la préfecture de police ;

Vu la demande de modification des représentants de Alliance police nationale – SNIPAT – Synergie Officiers en date du 11 avril 2025 ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Au titre de l'article 2 de l'arrêté n° 0003-2023 du 3 avril 2023 fixant la composition nominative de la commission locale d'action sociale de la préfecture de police, la liste des **représentants des personnels relevant du statut de la fonction publique de l'État, affectés à Paris intra-muros** est modifié :

- Au titre de la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (ALLIANCE POLICE NATIONALE – SNIPAT – SYNERGIE OFFICIERS).

Titulaires	Suppléants
- M. David LE ROUX	- M. Arnaud GIRY
- M. Bastien ALCAINE	- M Valentino GALEANO
- M. Arnaud ROBE	- M. Kévin VANDAMME
- M. Franck ROSSINI	- M. Ben M'SELLEK
- M. Anthony BEGUE	- M. Djassim BELKOURCHIA
- M. Mickaël DE POORTERE	- M. Marc SILVERA
- Mme Sophie SAVERIACOUTTY	- Mme Lamia JOHNSON
- Mme Karima MECHOUK	- M. Sébastien AGUILAR

- Au titre de la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (UNSA FASMI).

Titulaires	Suppléants
- Mme Séverine FRONTERI	- Mme Estelle LATORRE
- M. Peter BUNELLE	- M. Yann KHADRI

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au portail des publications administratives de la Ville de Paris et au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet de police
La sous-directrice de la prévention
et de la qualité de vie au travail

Murièle BOIREAU SIGNÉ

Depuis le 1er/10/2022, le BOVP (bulletin officiel de la Ville de Paris) sera dématérialisé et devient le Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris (PPAVP).

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00032

Arrêté 2025-00572 portant délivrance du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté N° 2025-00572

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250023 du 29 avril 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 05 mai 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Gendarmerie Nationale, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AUGLANS Didier (Essonne) M. BLANCHARD Pierre (Essonne) M. GUIGIARO Michaël (Essonne) M. JAMES Jonathan (Essonne)	M. PASQUINI José (Landes) Mme RIPOLL Fabienne (Essonne) M. ROBIN Michael (Val-de-Marne)
--	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 12 MAI 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense



Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00031

Arrêté 2025-00578 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

2025-00578

Arrêté n°

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 26 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association éducative et sportive de France de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, à Sevran (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme AMEDJKOUH Elena (Hauts-de-Seine)	Mme LEMMOUCHI Yasmine (Seine-Saint-Denis)
M. BENDIB Sofiane (Val-d'Oise)	Mme LOISELLEUX Coralie (Seine-Saint-Denis)
Mme COLOMBO Eléana (Seine-Saint-Denis)	Mme MAILLOT FLAMEE Maëva (Hauts-de-Seine)
M. DANCOURT Ismaël (Seine-Saint-Denis)	M. QUILBEUF Anthony (Seine-Saint-Denis)
M. GERMAIN Leynyss (Oise)	M. SABRI Sofiane (Seine-Saint-Denis)
M. GOTTE Théophile (Seine-Saint-Denis)	M. TRAORE Dama (Seine-Saint-Denis)
M. HUG Kassim (Seine-Saint-Denis)	M. ZOUAD Djibril (Seine-Saint-Denis)
M. LEANDRY David (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **12 MAI 2025**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense



Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00578

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00030

Arrêté n° 2025-00573 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2025-00573

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250022 du 29 avril 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 05 mai 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AUBIN Alexis (Bouches-du-Rhône)	M. LE HER Jérémy (Finistère)
M. BELKACEMI Kewyng (Meurthe-et-Moselle)	M. LEMOINE Pierre (Val-de-Marne)
M. BELLIDO ESPINOZA Christoper (Val-de-Marne)	M. LOBATO Esteban (Haute-Saône)
M. CHESNEL Stephen (Seine-Saint-Denis)	M. POUVALOUR Louis (Paris)
M. DJITTE Alhousseyni (Seine-Maritime)	M. RENOUARD Paul (Morbihan)
M. FORESTIER Antoine (Seine-Maritime)	M. SCHNEIDER Kris (Orne)
M. GABORIAU Clément (Val-de-Marne)	Mme SODREAU Romane (Maine-et-Loire)
M. GALVAO Dominique (Seine-Saint-Denis)	M. SOURIS Loïc (Seine-Saint-Denis)
M. LASKÉ Damien (Hauts-de-Seine)	M. TRIVIN Vincent (Côtes-d'Armor)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 12 mai 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00028

Arrêté n° 2025-00574 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00574

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250021 du 29 avril 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 05 mai 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BONHOMME Sandrine (Val-d'Oise)	M. JUILLARD Charles (Yvelines)
Mme BOUTOUIL Myriam (Hauts-de-Seine)	M. MARECHAL Grégory (Seine-et-Marne)
M. ÉTORÉ Clément (Pyrénées-Atlantiques)	M. M'BALANGA-EKOTAKI Abed (Oise)
Mme GODAIS Nolwenn (Isère)	M. MOUSSET Xavier (Paris)
M. GUSTAVE Jérémy (Val-d'Oise)	Mme SEYER Marie (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 12 mai 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00026

Arrêté n° 2025-00575 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00575

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 03 mai 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Club Villepintois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AOUNIT Thomas (Seine-Saint-Denis)	M. NAIT LIMAN Tony (Seine-Saint-Denis)
M. GOMES DA VEIGA Davy (Seine-Saint-Denis)	M. SAÏDI Mohamed (Val-d'Oise)
M. MJAHED Rayan (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00029

Arrêté n° 2025-00580 portant délivrance du
maintien des acquis du brevet national de
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00580

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Aubervilliers (93), est délivré aux personnes dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. LE ROUX Maxence (Ille-et-Vilaine)	M. MARTINS Alexandre (Seine-Saint-Denis)
--------------------------------------	--

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00027

Arrêté n° 2025-00581 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00581

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Aubervilliers (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BENELHADJ Tom (Seine-Saint-Denis)	M. HEUILLET Ewan (Hauts-de-Seine)
M. CHENG Jordan (Val-de-Marne)	Mme HOCQUARD Margaux (Val-de-Marne)
Mme FERNANDEZ--MULLER Zoé (Essonne)	Mme KILIC-PEGOURIE Elhyne (Essonne)
M. GABBANELLI Raphaël (Essonne)	M. NAÏT-LAZIZ Jad (Morbihan)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00581